



ÉDITION THEMATIQUE
PARTICIPATION CITOYENNE

Photo vzw De Rand



Services communaux

Académie de Musique, Langage et Danse

02/462.06.50 | academie@wemmel.be

Bibliothèque 02/462.06.20 | bib@wemmel.be

Affaires civiles 02/462.05.70 | affaires.civiles@wemmel.be

Finances 02/462.05.20 | finances@wemmel.be

Logement 02/462.05.55 | logement@wemmel.be

Information & TIC 02/462.06.10 | info@wemmel.be

Sécurité intégrale 02/462.05.91 | securite@wemmel.be

Environnement 02/462.05.60 | environnement@wemmel.be

Patrimoine & mobilité 02/462.05.80 | patmob@wemmel.be

Aménagement du territoire & urbanisme

02/462.05.50 | urbanisme@wemmel.be

Loisirs & bien-être 02/462.03.90 | vtw@wemmel.be

CPAS 02/462.03.00 | cpas@wemmel.be

Résidence Geurts 02/451.06.00

Centre de services local EUREKA 02/462.03.20

Colophon: Rédaction et

mise en page | Service

Information Wemmel,

info@wemmel.be |

Impression Drukkerij

Leleu, Brussegem | **Con-**

tact T 02/462.06.15 F

02/462.06.19

E info@wemmel.be

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Walter Vansteenkiste: police & sécurité intégrale, aménagement du territoire, politique générale & participation, personnel

Monique Van der Straeten: enseignement d'accompagnement, académie, bien-être & intégration, TIC & digitalisation, communication, économie locale

Christian Andries: culture, bibliothèque, évènements, tourisme, affaires Européennes et internationales

Roger Mertens: sport, population, affaires civiles, cimetière, affaires juridiques

Raf De Visscher: affaires territoriales, enseignement, jeunesse

Vincent Jonckheere: finances, environnement & développement durable, mobilité

ÉDITION THEMATIQUE PARTICIPATION CITOYENNE

Introduction générale

Wemmel veut tenir compte de l'avis de ses habitants et mise dès lors résolument sur la participation citoyenne. Nous vous offrons de nombreuses possibilités de faire valoir votre opinion en tant que concitoyen et nous mettons sur pied – tous ensemble – des projets qui stimulent la solidarité et la cohésion. C'est notre manière de faire de Wemmel une commune plus sûre, plus propre et plus chaleureuse.

Mais vous pouvez aussi prendre vous-même l'initiative en votre qualité de citoyen. Plusieurs solutions s'offrent à vous pour ce faire, et nous nous proposons de vous les exposer dans ce numéro. Découvrez dans les pages qui suivent les différentes possibilités et la manière dont nous allons ensemble donner forme à cette participation.

Lisez attentivement la suite, car nous avons besoin de vous!

A bientôt!



QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE?

La participation citoyenne se met en place d'une part lorsque l'administration communale sollicite l'implication, l'apport ou l'aide des citoyens, des associations ou des commerçants. Mais d'autre part, les habitants peuvent aussi prendre eux-mêmes l'initiative de s'impliquer davantage dans la politique, en proposant leur collaboration à la commune.

La participation citoyenne peut aussi émaner d'une initiative des habitants, que la commune peut alors soutenir ou faciliter. C'est donc une interaction qui va dans les deux sens.

La commune a non seulement le devoir, mais aussi la volonté de mettre en place une politique transparente en collaborant avec des membres de la communauté à différents niveaux, de nombreuses manières différentes et sur toutes sortes de thèmes comme le sport, la culture, l'environnement, l'énergie et autres. Il s'agit d'une manière de revaloriser la vie en communauté. Le Wemmelois sera personnellement impliqué dans les projets, augmentant les chances de réussite de ceux-ci. Cela dit, l'administration communale se réserve le droit de prendre la décision définitive.

A travers le dialogue et la discussion, le Wemmelois obtient voix au chapitre dans la politique.



Qui peut contribuer à la participation citoyenne?

C'est très simple: les habitants, les indépendants qui n'habitent pas la commune mais qui y exploitent un commerce ou un établissement, les associations, les initiatives citoyennes, les personnes qui travaillent dans la commune, les personnes qui font appel aux services communaux et les visiteurs de notre commune. Bref, tous ceux qui veulent donner forme à notre Wemmel de demain!

COMMENT MET-ON EN PLACE UNE PARTICIPATION CITOYENNE? ET QUELLES INITIATIVES WEMMEL PREND-ELLE DÉJÀ?

1. LA PREMIÈRE ÉTAPE: L'INFORMATION

Wemmel recourt dans ce contexte à un bulletin d'information, à des lettres d'information numériques, au site Internet de la commune, aux réseaux sociaux et à des soirées d'information.

Le citoyen a aussi le droit de venir consulter et de demander des documents, en application d'un principe appelé 'publicité de l'administration'. Les demandes sont toujours traitées dans les meilleurs délais et évaluées au cas par cas en fonction de la législation qui régit le droit de consultation et l'obtention de copies.

Saviez-vous que...?

... l'administration communale soutient d'ores et déjà les initiatives citoyennes et offre son aide logistique et/ou financière aux quartiers? L'administration communale contribue notamment à l'organisation logistique d'événements comme le GP Wemmel, Parking W et le Marché Annuel. Elle octroie aussi des subventions aux habitants qui veulent organiser une fête de quartier. Découvrez sur www.wemmel.be la marche à suivre pour demander une subvention.



2. ENQUETE CITOYENNE: VOTRE AVIS EST IMPORTANT!

L'administration communale veut à l'avenir entrer plus fréquemment en dialogue avec les habitants, et elle projette de franchir un premier grand pas dans cette direction le mois prochain, à travers une enquête citoyenne à grande échelle.

L'administration communale veut à l'avenir entrer plus fréquemment en dialogue avec les habitants, et elle projette de franchir un premier grand pas dans cette direction le mois prochain, à travers une enquête citoyenne à grande échelle. La commune y évaluera les besoins des habitants pour ensuite pouvoir poser des choix bien réfléchis dans son plan pluriannuel, compte tenu des possibilités budgétaires. Pour rappel, ce plan définit la politique et les actions concrètes pour les prochaines années.

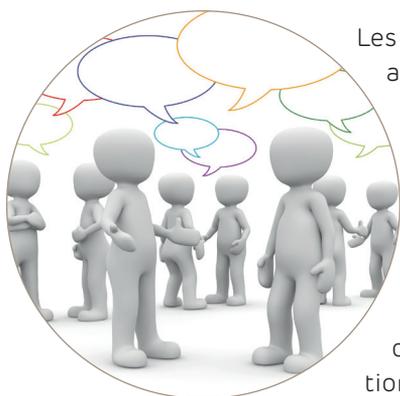


Le bureau Indiville a été désigné pour organiser l'enquête citoyenne, qui débutera **le mardi 7 mai**. Afin de permettre à un maximum d'habitants d'y prendre part, il a été décidé qu'elle aurait lieu tant en ligne qu'hors ligne.

Cette enquête s'adresse à tous les habitants âgés de minimum 16 ans, et a pour but d'obtenir une réponse aux questions suivantes:

- **Quels sont les points forts de la commune et les points à améliorer:** une analyse des points forts et des points à améliorer sur le plan de la prestation de services, de l'économie, de l'information et de la communication, des enfants et de la jeunesse, de la mobilité, de la propreté et de la sécurité, de l'enseignement, de l'espace, du sport et de la culture, des loisirs et du bien-être.
 - **Quels sont les points forts du quartier et les points à améliorer:** l'accent est mis sur 3 domaines: l'espace, la mobilité, et la sécurité et la propreté.
 - **Satisfaction générale** au sujet de la commune et du quartier.
 - **Connaissance, utilisation et accessibilité des institutions communales**
- Des questions ouvertes seront également posées.

Et ensuite?



Les résultats de l'enquête feront clairement apparaître les priorités des citoyens. Les premiers résultats seront publiés à la fin juin. En septembre seront organisées quelques **'sessions de participation'**, lors desquelles les citoyens se verront offrir l'opportunité de débattre des résultats de l'enquête et des actions possibles. L'occasion pour vous, le citoyen, d'entrer en dialogue avec d'autres habitants, des membres d'associations et des membres de conseils consultatifs.

Sur la base des résultats de l'enquête et des débats, l'équipe de gestion poursuivra ensuite **l'élaboration du plan pluriannuel** en tenant compte du budget disponible. De cette manière, nous façonnerons ensemble notre Wemmel de demain, car la participation fait bouger une commune!

DONNEZ VOTRE AVIS!

*A partir du mardi 7 mais
sur www.wemmel.be.
L'enquête est également
disponible en version im-
primée dans les bâtiments
communaux!*

*Vous pouvez prendre part
à l'enquête jusqu'au
16 juin.*



3. LES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX: CELA VOUS TENTE?

L'administration communale de Wemmel institue des conseils consultatifs dans des domaines spécifiques de la politique comme la jeunesse, la culture, l'aménagement du territoire ou l'accueil de l'enfance. L'idée de faire partie d'un conseil consultatif vous tente? Lisez la suite et posez votre candidature d'ici le **dimanche 19 mai au plus tard!**

A propos des conseils consultatifs

Vous aimeriez **prendre part à la réflexion sur la politique que Wemmel mène** dans certains domaines comme l'aménagement du territoire, la jeunesse, le sport, l'économie locale ou l'environnement? Dans ce cas, vous avez peut-être votre place au sein de l'un de nos conseils consultatifs!

Ces conseils rendent chacun dans leur domaine des avis sur la politique menée à Wemmel, à la demande de l'administration communale ou de leur propre initiative. Ils **font part à l'administration communale des besoins qui existent** en matière de loisirs, d'économie locale, d'accueil de l'enfance, d'aménagement du territoire ou d'environnement.

Les conseils consultatifs **prêtent aussi main-forte à l'administration** dans le cadre de la diffusion des informations communales, de la promotion des activités et actions communales et de l'organisation d'activités.

Quels sont les différents conseils consultatifs?

Wemmel a institué pour cette législature les conseils consultatifs suivants:

- Conseil consultatif en matière de loisirs (composé des sous-conseils Culture, Jeunesse, Sport et Personnes âgées)
- Conseil consultatif de l'environnement
- Commission communale pour l'aménagement du territoire
- Concertation locale en matière de garde d'enfants
- Conseil consultatif en matière d'économie locale

Lisez les pages suivantes pour découvrir plus en détail chacun de ces conseils consultatifs.



Comment poser sa candidature pour l'un de ces comités?

Jusqu'au **dimanche 19 mai** au plus tard, vous pouvez poser votre candidature pour faire partie des conseils consultatifs que nous vous présentons ci-après.

Faites parvenir votre candidature à l'administration communale pour le 19 mai au plus tard, de préférence par le biais du **formulaire en ligne** que vous trouverez au guichet électronique à l'adresse www.wemmel.be/fr/formulaires. Il s'agit de la procédure la plus simple et la plus complète.

Si vous rencontrez des difficultés à poser votre candidature en ligne, vous pouvez aller retirer **un formulaire imprimé** à l'accueil de la maison communale.

Vous devez pour ce faire remplir certaines conditions. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans les statuts détaillés des différents conseils consultatifs, qui sont publiés sur le site www.wemmel.be. Les modalités de composition et de fonctionnement de chaque conseil consultatif y sont notamment expliquées.

Le **20 juin**, le Conseil communal examinera les candidatures et arrêtera la composition des différents conseils consultatifs..

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIERE DE LOISIRS

Ce conseil est subdivisé en plusieurs sous-conseils, qui se consacrent spécifiquement **à la culture, à la jeunesse, au sport et aux personnes âgées.**

L'un de ces thèmes vous intéresse et vous avez le sentiment que votre opinion et votre expérience pourront être utiles dans ce domaine? Engagez-vous dans le sous-conseil qui correspond à vos centres d'intérêt.



Qui peut poser sa candidature?

Sous-conseil Culture

- Toutes les personnes qui font partie d'organisations et institutions culturelles – privées ou publiques – qui assurent la promotion de la vie culturelle, qui travaillent avec des bénévoles ou avec des professionnels et qui déploient leurs activités sur le territoire de Wemmel.
 - Les experts de la culture qui assurent la promotion de la vie culturelle et habitent à Wemmel.
 - Toutes les personnes qui habitent à Wemmel et recourent aux services de la bibliothèque.
 - Les représentants des tendances idéologiques et philosophiques
-

Sous-conseil Sport

- Toutes les personnes qui font partie d'initiatives sportives wemmeloises comme des associations sportives (récréatives ou de compétition) et des projets sportifs, ou d'institutions, écoles et organisations – privées ou publiques – qui déploient des activités sportives sur le territoire de la commune.
- Les utilisateurs ou experts qui habitent à Wommel et qui ne sont pas affiliés à une initiative sportive, mais qui s'intéressent au sport et peuvent apporter une contribution positive au fonctionnement du conseil du sport.

Sous-conseil Jeunesse

- Les délégués d'initiatives locales d'encadrement des jeunes qui sont en mesure de prouver qu'elles:
 - organisent des activités à l'intention des enfants et des jeunes de la commune;
 - font appel pour leur fonctionnement à des enfants et des jeunes de Wommel.
- Les enfants et les jeunes qui habitent la commune et ont moins de 30 ans.

Sous-conseil Personnes âgées

- Les délégués des associations locales de personnes âgées.
 - Les délégués du conseil du Centre de services local.
 - Les délégués des conseils des résidents des maisons de repos et de soins privées établies sur le territoire de Wommel.
 - Les délégués du conseil des résidents de la Résidence Geurts.
 - Les personnes âgées ou experts qui habitent à Wommel et qui ne font pas partie d'une association, du conseil du Centre ni d'un conseil des résidences, mais qui peuvent apporter une contribution positive au fonctionnement du conseil des personnes âgées.
-

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIERE D'ECONOMIE LOCALE



Vous exploitez votre propre entreprise à Wemmel? Vous êtes membre d'une organisation représentant un groupe de commerçants et d'entrepreneurs? Ou vous vous intéressez tout simplement beaucoup à l'économie locale de Wemmel et avez de l'expérience dans ce domaine? Dans ce cas, vous pourriez certainement nous être utile au sein de ce conseil consultatif!

Qui peut poser sa candidature?

- Les personnes physiques et personnes morales inscrites au registre du commerce ou exerçant une activité indépendante sur le territoire de Wemmel. Nous sommes à la recherche de personnes déployant leurs activités dans les secteurs suivants: professions libérales, PME, classes moyennes, horeca et autres indépendants ne relevant pas de l'une des catégories qui précèdent. Les marchands forains qui ont obtenu du Collège un emplacement sur le marché hebdomadaire répondent également à cette condition.
- Les groupements d'intérêts dont les membres sont actifs sur le territoire de Wemmel et remplissent les conditions susmentionnées.
- Les habitants disposant d'une certaine expertise ou d'un certain intérêt en matière d'économie locale.

GECORO (commission communale pour l'aménagement du territoire)

L'aménagement du territoire et la planification sont des thèmes qui vous intéressent, ou des domaines dans lesquels vous avez de l'expérience grâce à votre métier ou à votre engagement en faveur d'une association? Dans ce cas, la GECORO ne demande qu'à mettre votre apport à profit! La GECORO a notamment rendu des avis dans le cadre des travaux du Ring.

Qui peut poser sa candidature?

Le Conseil communal lance un appel aux groupes suivants de la commune pour qu'ils présentent un représentant et un suppléant pour faire partie de la Gecoro:

- associations d'employeurs ou d'indépendants;
- associations de commerçants, agriculteurs ou salariés;
- associations de jeunesse;
- associations de préservation de l'environnement et de la nature;
- représentants du secteur de l'immobilier;
- experts.

Les candidatures doivent être motivées. L'expertise éventuelle doit être étayée par un diplôme ou une lettre de créance, la profession ou l'expérience.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT

L'**environnement, la nature et la durabilité** sont des thèmes qui vous tiennent à cœur? Vous avez une opinion tranchée sur la politique que la commune mène dans ces domaines? Ou vous bouillonnez de bonnes idées pour lancer des initiatives en la matière? Dans ce cas, pourquoi ne pas siéger au sein du conseil consultatif de l'environnement? Ce conseil a notamment apporté son concours à l'organisation du World Clean-up Day.

Qui peut poser sa candidature?

- Tous les membres d'une association ou organisation active en faveur de l'environnement, de la nature et de la durabilité. L'association en question doit déployer ses activités sur le territoire de la commune. Les membres des organisations suivantes entrent en ligne de compte: associations de préservation de l'environnement/la nature, entités reconnues de gestion de la vie sauvage, établissements d'enseignement, organisations socioculturelles et de formation, groupements et organisations professionnels.
- Les habitants disposant d'une certaine expertise en matière de nature et d'environnement.

ORGANE DE CONCERTATION LOCAL EN MATIERE DE GARDE D'ENFANTS

Vous avez de bonnes affinités avec les enfants et vous vous impliquez dans **le secteur de l'accueil de l'enfance** à Wemmel? Vous exploitez vous-même une crèche ou organisez des stages pendant les vacances? Ou vous avez des enfants ou petits-enfants qui fréquentent les initiatives d'accueil de Wemmel? Dans ce cas, il pourrait être intéressant que vous rejoigniez ce conseil consultatif.

Qui peut poser sa candidature?

- Toutes les personnes qui exercent à l'échelle locale une fonction dans le secteur de l'accueil de l'enfance et toutes les personnes qui proposent des activités de loisirs aux enfants qui fréquentent l'école fondamentale. Il peut s'agir de membres d'associations de jeunesse, d'organiseurs d'initiatives de vacances, de directions de crèches, d'écoles maternelles ou d'écoles primaires ou d'autres organisations au service des loisirs des jeunes.
- Toutes les personnes qui recourent à Wemmel aux initiatives d'accueil de l'enfance, ont besoin de possibilités de garde d'enfants ou font partie d'une organisation représentant les utilisateurs d'initiatives d'accueil de l'enfance.



4. LE BENEVOLAT? SUPER!

Le bénévolat est également une forme de participation. Actuellement, quelque 200 bénévoles travaillent pour la commune. Vous pouvez par exemple aider la bibliothèque en devenant E-docteur, ou rejoindre la Centrale des Moins Mobiles du Centre de services local. Grâce à ces bénévoles, la bibliothèque et le Centre de services local sont en mesure de venir en aide à beaucoup plus de gens!

QUELLES INITIATIVES POUVEZ-VOUS PRENDRE?

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX AU CONSEIL COMMUNAL OU AU CONSEIL DU CPAS

A Wemmel, le Conseil communal se compose de 25 conseillers et le Conseil du CPAS de 11 conseillers. Les assemblées ont lieu en la salle du conseil de la maison communale (av. Dr. H. Follet 28, 2e étage). Les séances du Conseil communal débutent à 20h et celles du Conseil du CPAS à 19h30. Chaque habitant peut **assister aux assemblées**. **L'ordre du jour, les enregistrements audio et les décisions des réunions** sont publiés sur www.wemmel.be.

1. Déposer une pétition

Toute personne (même n'habitant pas la commune) a le droit de déposer une pétition auprès du Conseil communal ou du Conseil du CPAS pour attirer l'attention de l'administration sur des imperfections, des traitements inéquitables ou des lacunes dans la politique. Une pétition peut également contenir une proposition d'amélioration ou de rectification.



Une pétition ne doit d'ailleurs pas nécessairement être adressée au Conseil communal. Vous pouvez aussi l'adresser au président du Conseil communal, au Collège des Bourgmestre et Echevins, au bourgmestre ou au directeur général. Il en va de même pour le Conseil du CPAS, où les pétitions peuvent aussi être adressées au président du Conseil du CPAS, au Bureau permanent ou au directeur général.

2. Formuler et exposer une proposition

Chaque habitant a le droit de faire porter à l'ordre du jour du Conseil communal ou du Conseil du CPAS des propositions ou des questions concer-

Vous aimeriez vous aussi assister les services communaux en tant que bénévole? Envoyez un e-mail à l'adresse info@wemmel.be



nant la politique communale et la prestation de services de la commune, et de venir les exposer lors de la séance. La procédure à suivre pour ce faire est fixée dans un règlement.



3. Exercer le droit d'interpellation

Les habitants peuvent solliciter une interpellation au Conseil communal ou au Conseil du CPAS. Certaines conditions doivent pour ce faire être remplies. La demande doit notamment être signée par au moins 20 habitants de la commune et avoir trait à un thème d'intérêt général. Si la demande répond à toutes les conditions, elle sera portée à l'ordre du jour du Conseil communal ou le Conseil du CPAS dans les 3 mois. Les habitants qui demandent l'interpellation disposent alors de maximum 5 minutes pour exposer leur demande verbalement. Le bourgmestre, le président ou l'échevin compétent répond ensuite à l'interpellation.

4. Faire organiser une consultation populaire

Les habitants peuvent introduire auprès de la commune une demande en vue d'organiser une consultation populaire sur un thème donné. Cette demande doit répondre aux conditions et être soutenue par au moins 3.000 habitants. Une demande en vue d'organiser une consultation populaire doit être envoyée par courrier recommandé au Collège des Bourgmestre et Echevins, accompagnée d'une note motivée.

COMMENT PROCÉDER?

Demander une interpellation, déposer une pétition, formuler une proposition ou demander l'organisation d'une consultation peut se faire par la voie numérique ou par écrit. Le formulaire numérique peut aussi être imprimé et remis au service Affaires internes, ou vous pouvez vous présenter sur place pour introduire votre demande. Surfez sur www.wemmel.be (gestion > participation) pour introduire une demande et consulter le règlement de participation.

Conseil communal

Les prochaines assemblées du Conseil communal de Wemmel se tiendront le jeudi 23 mai et le jeudi 20 juin.

Les séances sont ouvertes au public et ont lieu dans la salle du Conseil de la maison communale (Avenue Dr. H. Follet 28) à 20h.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Date?	Quoi?	Où?
14 & 16 mai	Permanences d'aide au remplissage des déclarations fiscales. De 9h à 12h et de 13h à 15h.	Maison communale Av. Dr. H. Follet 28
15 mai	Session d'information 'Habiter en sécurité'. Début à 20h.	Complexe Zijp Zijp 101
17 mai	Marché nocturne et kermesse (début à 16h) + course de caisses à savon (départ à 18h)	Centre de Wemmel
19 mai	Accès gratuit au Jardin botanique de Meise, pour des habitants de Wemmel. N'oubliez-pas votre carte ID.	Plantentuin Meise Nieuwelaan 38 à Meise
21 mai	Lecture avec l'auteur Géraldine Remy. Début à 19h30.	Bib Wemmel Avenue J. De Ridder 49
24 & 28 mai	Permanences d'aide au remplissage des déclarations fiscales. De 9h à 12h et de 13h à 15h.	Résidence Geurts Av. Prince Baudouin 12
25 mai	La lecture à haute voix avec l'aide du numérique', pour parents et grand-parents. Gratuit, 11h - 12h.	Bib Wemmel Avenue J. De Ridder 49
26 mai (FR) & 16 juin (NL)	Workshop 'Photographie de portraits pour enfants et parents' De 9h30 à 12h30. Gratuit.	Bib Wemmel Avenue J. De Ridder 49
2 juin	Journée de la marché	Markt Wemmel